

## **La Caisse des Dépôts publie une étude sur le recours des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap (BOE) à Mon Compte Formation**

Paris, le 7 juillet 2020,

**La Caisse des Dépôts publie ce jour le 30e Questions retraite & solidarité – Les études, dans lequel elle propose une évaluation inédite de la formation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap (BOE)<sup>1</sup> dans le cadre de Mon Compte Formation.**

### **Une nette augmentation des formations réalisées par les BOE en 2018, qui reste inférieure à celle de l'ensemble des salariés du secteur privé**

En 2018, la mobilisation de Mon Compte Formation par les BOE a progressé avec près de 11 100 entrées en formation contre 9 800 en 2017, soit une augmentation de 13 %. C'est toutefois moins que l'évolution constatée sur la même période pour l'ensemble des salariés du secteur privé (+ 41 % selon la Dares). En 2017, le taux de recours à Mon Compte Formation s'établissait à 2% pour les BOE, et à 1,4% pour les salariés du secteur privé dans les établissements de 20 salariés et plus.

### **Les BOE demeurent un public plus âgé et moins diplômé que les salariés du secteur privé**

L'étude révèle également, que, s'agissant des personnes ayant déjà commencé une formation, les BOE sont majoritairement plus âgés et moins diplômés que les salariés du secteur privé. Les ouvriers y sont relativement plus nombreux et les cadres moins représentés. Par ailleurs le recours à la formation via Mon Compte Formation décline fortement après 50 ans chez les BOE : 1,2 % après 50 ans contre 2,9 % avant 50 ans, soit une baisse nettement plus marquée chez les BOE que pour les salariés.

### **Des thèmes de formation similaires entre les BOE et les salariés du secteur privé**

Les principales formations suivies par les BOE dans le cadre de Mon Compte Formation relèvent des mêmes domaines que pour les salariés : langues (26 % des formations), informatique (16 %), transport et développement des capacités d'orientation (15 %), d'insertion professionnelle (12%) et sécurité (3%). La prépondérance des formations linguistiques est toutefois moins marquée que pour l'ensemble des salariés.

### **Rôle de la Caisse des Dépôts dans le CPF, devenu Mon Compte Formation en 2019**

Le système d'information initial du CPF, géré par la Caisse des Dépôts et opérationnel depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, permettait de mettre à la disposition des titulaires de comptes et des financeurs (OPCA<sup>2</sup>, régions, employeurs...) un site d'information, un applicatif de gestion des listes des formations éligibles au CPF<sup>3</sup>, les opérations sur le compte en débit et crédit et l'accès au dossier des formations suivies dans le cadre du CPF.

<sup>1</sup> La loi fixe à toute entreprise et tout établissement public d'au moins 20 salariés une obligation d'emploi de 6 % de personnes handicapées (loi du 10 juillet 1987, renforcée par celle du 11 février 2005).

<sup>2</sup> Organisme paritaire collecteur agréé

<sup>3</sup> La loi de 2018 a instauré un registre unique et universel des formations

A partir de 2020, la Caisse des Dépôts devient le seul organisme gestionnaire du CPF. Elle est désormais chargée de payer l'organisme de formation pour les actions choisies par les titulaires à travers la plateforme numérique, Mon Compte Formation, qui permet à une personne, en emploi dans le secteur privé ou en recherche d'emploi, de choisir sa formation sans intermédiaire<sup>4</sup>. Ce nouveau dispositif permet à 25 millions d'actifs (salariés du privé, demandeurs d'emploi) de consulter leurs droits à formation, rechercher, s'inscrire et payer une formation.

La publication « Question Retraite & Solidarité » 30 est disponible en cliquant sur <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/content/questions-retraite-solidarite-les-tudes-n-30> :

**QRS – Les études** est une publication de la direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts. Elle a vocation à faire connaître les résultats de ses travaux dans les domaines de la retraite, de la protection sociale et de la formation professionnelle. Elle est complétée par *QRS - Les cahiers*, support de diffusion d'études approfondies. Les numéros de *QRS – Les études* déjà diffusés sont disponibles sur le site <https://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr/> à la rubrique *Etudes et événements*.

Au service de plus de 65 fonds, la **direction des retraites et de la solidarité de la Caisse des Dépôts** accompagne les parcours de vie des Français.

En apportant des solutions fiables et innovantes à ses clients et partenaires, elle concourt à la cohésion sociale et à la réduction de la fracture territoriale.

---

### À propos du groupe Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, investisseur de long terme au service de l'intérêt général et du développement économique des territoires.

Elle regroupe cinq domaines d'expertise : les retraites, et la formation professionnelle, les gestions d'actifs, le suivi des filiales et des participations, le financement des entreprises (avec Bpifrance) et la Banque des Territoires.

### Contact presse

#### Caisse des Dépôts

Charlotte Pietropoli : 06 71 10 91 34 / [service.presse@caissedesdepots.fr](mailto:service.presse@caissedesdepots.fr)

 |  |  |  [caissedesdepots.fr](https://caissedesdepots.fr)

---

<sup>4</sup> Sauf CPF de transitions et formations collectives financées par Pôle emploi, les régions, l'Agefiph et les accords d'entreprise